L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, BELAUP & DUCLERE, *rue de Chartres, No. 116, entre St.-Louis et Conti.*

No 124 — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 17 AVRIL 1830. — Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'ESCLAVE CATHOLIQUE

[illegible] 30, classe [illegible] tirée [illegible] 24 Avril.

[illegible] PROGRAMME :

1 lot de	[illegible]			$10,000
1 "	"	3,000	"	3,000
1 "	"	1,800	"	1,800
1 "	"	1,400	"	1,400
1 "	"	1,200	"	1,200
1 "	"	1,000	"	1,000
1 "	"	600	"	600
6 "	"	300	"	1,800
6 "	"	200	"	1,200
155 "	"	50	"	7,750
[illegible] "	"	20	"	4,620
624 "	"	8	"	4,992
7850 "	"	4	"	31,400
8,760 Lots				$73,020

15,540 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour faciliter ainsi les prix, les 30 numéros depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une urne le jour de tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
2, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 600

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre ce soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 20

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 10

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il a gagné.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $10 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

FONDA DE LA MARINA.

GUILLAUME, tiene el honor de avisar a [illegible] que es vendo juntamente con [illegible], por todo lo cuanto toca su estado, que ha adquirido el establecimiento de "Fonda de la Marina" situado calle de la Levee entre [illegible] [illegible] [illegible]